

AFFAIRE N°7/6 - Acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du boulevard de ceinture sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Equipement du Département de la Réunion de pour suivre sa mission de bureau foncier, je vous demande de m'autoriser à acquérir des terrains nécessaires à l'aménagement du boulevard de ceinture sud et à régler les notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

Il s'agit des terrains ci-après :

N°SECTION	SUPERFICIE	COUT	PROPRIETAIRES	LOCAT. + INDEMNITES
AT 159	210 M2	:34 828 F conf: :aux Domaines :	M. DENAIN Victor	Néant
AT 91	172 M2	:38 945 F conf: :aux Domaines :	Mme Vve ROSIER Auguste	Mme HOAREAU M. Céline 1 150 FF
AS 384		: PAYE	:Mme GRONDIN Félicien	: Mme BOUCHER 680 FF : Mme HOARAU Ange Marie 800 FF : Mme BOYEUR 1 640 FF : Melle PAYET M. Christine 560 FF

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ces terrains, ainsi que les indemnités dues aux locataires et les honoraires des notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

La dépense sera imputée au chapitre 901 article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Un
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme
Saint-Denis, le 8 décembre 1978
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE